

Conditions de la réduction Âge du véhicule Contrat 2 roues Initiale & Co

1. Descriptif de la réduction

Le souscripteur bénéficie, à compter de l'année suivant celle du 5^{ème} ou celle du 10^{ème} anniversaire du véhicule assuré depuis sa 1^{ère} année de mise en circulation, d'une réduction, dont le taux varie en fonction de l'âge atteint (plus de 5 ans ou plus de 10 ans), sur le montant de la cotisation des garanties Dommages au véhicule.

2. Souscripteur/bénéficiaire et conditions de la réduction

Pour pouvoir bénéficier de la réduction liée à l'âge du véhicule, il faut souscrire un contrat d'assurance Multirisques 2 roues Initiale & Co (formule Urbaine ou Équilibre) ou être titulaire d'un contrat d'assurance Multirisques 2 roues Initiale & Co (formule Urbaine ou Équilibre) garantissant l'un des véhicules suivants au sens de l'article R. 311-1 du Code de la Route âgés de plus de 5 ans ou de plus de 10 ans :

- motocyclette de plus 50 cm³ et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h,
- tricycle à moteur de plus 50 cm³ et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h.

3. Caractéristiques de la réduction

a) Réductions accordées

Le souscripteur bénéficie d'une réduction sur le montant de la cotisation des garanties Dommages au véhicule dont le taux varie en fonction de l'âge atteint (plus de 5 ou plus de 10 ans depuis la 1^{ère} année de mise en circulation) par le véhicule assuré :

Ancienneté du véhicule	
Plus de 5 ans	Plus de 10 ans
5 % de réduction	10 % de réduction

b) Assiette sur laquelle s'applique la réduction

La réduction liée à l'âge du véhicule s'applique sur le montant des cotisations des garanties Dommages au véhicule suivantes lorsqu'elles sont souscrites :

- Bris de glaces,
- Incendie - vol et tentative de vol,
- Collision - événements naturels ou Dommages Accidents – vandalisme - événements naturels.

c) Prise d'effet

Cette réduction s'applique :

- dès la prise d'effet du contrat Multirisques 2 roues Initiale & Co lorsque celle-ci intervient à compter de l'année suivant celle du 5^{ème} ou celle du 10^{ème} anniversaire du véhicule assuré depuis sa 1^{ère} année de mise en circulation,
- à l'échéance annuelle suivant l'année du 5^{ème} ou celle du 10^{ème} anniversaire du véhicule assuré depuis sa 1^{ère} année de mise en circulation pour les contrats Multirisques 2 roues Initiale & Co en cours.

La réduction liée à l'âge du véhicule est personnelle et incessible.

4. Date de validité

Document valable jusqu'au 31/12/2025.

5. Informations

Les présentes conditions d'octroi de la réduction Âge du véhicule sont disponibles sur le site matmut.fr et au sein des Agences **Matmut**.